

AA152

PERFECTIONNEMENT

2 jours 14 heures

1107 €

Exonérés de TVA
Déjeuners offerts

Optimiser le règlement des sinistres RC des prestataires de services

S'entraîner par des études de cas

OBJECTIFS

- Analyser les responsabilités des prestataires de services compte tenu de la jurisprudence
- S'entraîner à l'application des garanties

PROGRAMME

REMARQUE : Toutes les modifications du droit des contrats, du régime général et de la preuve des obligations, seront prises en compte dans nos contenus. Ordonnance 2016-131 du 10/02/2016 entrant en vigueur au 01/10/2016

A. ANALYSER LES RÈGLES JURIDIQUES EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ DES PROFESSIONS SUIVANTES

1. Experts-comptables
2. Agents immobiliers, sociétés immobilières
3. Sociétés de tourisme et toute activité de loisirs
4. Sociétés de gardiennage

B. APPLIQUER LES DERNIÈRES ÉVOLUTIONS JURIDIQUES

1. Durée de la garantie dans le temps en assurance de responsabilité depuis la loi de sécurité financière du 1^{er} Août 2003
2. Convention de gestion des sinistres du passé connu / passé inconnu du 5 janvier 2004
 - a) direction du procès
 - b) prescription
 - c) action directe
 - d) transaction

C. ÉTUDES DE CAS

1. Analyser les obligations des prestataires et définir les dispositions spécifiques
2. Apprécier la validité des clauses
3. Déterminer la stratégie de gestion de sinistres
4. Évaluer l'indemnité

PUBLIC

- Confirmés dans les fonctions de :
- Chargés d'indemnisation RC
- Inspecteurs chargés d'indemnisation
- Managers indemnisation RC

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes. AA037 - AA051

POINTS FORTS

Les participants travaillent à partir d'études de cas.

FORMATEUR(S)

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance responsabilité civile entreprises, formateur expert de l'Ifpass.

SESSION(S) 2018

Paris,

1^{er} et 3 mars
29 et 30 novembre 

Disponible en régions sur demande

PERSONNALISATION DE PARCOURS

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

VALIDATION

Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.